

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 10 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit, le dix Avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LUCCHINI Michel, Maire

PRESENTS: , LUCCHINI Michel, JUILLARD Evelyne, THIBAUD Jean-Pierre CHOLLET Collette, AUBRY Claude, BREVET Jean-Michel, BUFFARD Franck, DUBRUC Yves , GAUDET Rolande, LAZARE Sébastien, LHOÏTE Annick, RICHER Jean-François, TARPIN-LYONNET Astrid, VIERA Laëtitia, YNNA Lydia, VINCONNEAU Eric,

Absent qui ont donné pouvoir : BRUNET Joël à LUCCHINI AUBRY Claude O brevet Jean Michel,

Absentes : COMPAGNON Sylvaine, MOUSSET Farida, YNNA Lydia

Date de la convocation : 04/04/18

A été nommé secrétaire de séance : Mme TARPIN -LYONNET Astrid

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017

Par 18 voix Pour, le conseil municipal a approuvé les comptes de gestion dressés par Mr le Trésorier comme suit :

1 - Résultat de clôture/BUDGET COMMUNE

- fonctionnement	522 477,32€
- investissement	24 881,32€

2 - Résultat de clôture /BUDGET ANNEXE DE L'EAU

- fonctionnement	117 871,85€
- investissement	16 894,45€

3 - Résultat de clôture/BUDGET ANNEXE LOCATION BATIMENT INDUSTRIEL

- fonctionnement	177 465,28€
- investissement	- 10 997,34

4 - Résultat de clôture/BUDGET ANNEXE SALLE POLYVALENTE

- fonctionnement	744,49€
- investissement	7 372,00€

COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

le conseil municipal a approuvé les comptes administratifs 2016 dressés par M. BRUNET Joël, examinés et validés par la commission Finances et présentés par Mr THIBAUD Jean-Pierre comme suit :

5 - BUDGET COMMUNE PAR 16 VOIX POUR

+699 942,60€ pour la section de fonctionnement
+13 887,63€ pour la section d'investissement

6 - BUDGET ANNEXE DE L'EAU PAR 15 VOIX POUR, 1 CONTRE

+ 117 871,85€ pour la section de fonctionnement
+ 16 894,45€ pour la section d'investissement

7 - LOCATION BATIMENT INDUSTRIEL PAR 16 VOIX POUR

+177 465,28€ pour la section de fonctionnement
- 10 997,37€ pour la section d'investissement

8 - BUDGET ANNEXE SALLE POLYVALENTE PAR 16 VOIX POUR

+ 744,49€ pour la section de fonctionnement
- 16 880,59€ pour la section d'investissement

-

AFFECTATION 2017

le Conseil Municipal, décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

9 - BUDGET COMMUNE PAR 16 VOIX POUR

Affectation en réserve, compte 1068 **333 672,37€**
Excédent de fonctionnement reporté, compte 002 **366 270,23€**

10 - BUDGET ANNEXE EAU PAR 15 VOIX POUR, 1 CONTRE

Affectation en réserve, compte 1068 **19 885,55€**
Excédent de fonctionnement reporté, compte 002 **97 986,30€**

11 - BUDGET ANNEXE SALLE POLYVALENTE PAR 16 VOIX POUR

Déficit d'investissement reporté, compte 001 **744,49€**
Excédent de fonctionnement reporté, compte 002 **0,**

12 - TAUX IMPOSITION 2018

Sur proposition , le Conseil Municipal, par 16 VOIX POUR décide de fixer les taux d'imposition comme suit :

	AN N-1	AN 2017	BASES	PRODUIT ATTENDU
TH	12,14	12,14	2 129 000	258 461
TF	14,24	14,24	2 465 000	351 016
TFNB	36,67	36,67	37 600	13 788

TOTAL PRODUIT ATTENDU = **623 265 €**

BUDGETS PRIMITIFS 2018

Après avoir entendu la déclaration de politique budgétaire de M. THIBAUD Jean-Pierre pour l'année 2018 et notamment la proposition de poursuivre le développement des infrastructures communales.

Après avoir pris connaissance des orientations budgétaires de tous les budgets confondus, et en particulier, les investissements.

Après avoir constaté l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement de tous ces budgets,

Sur proposition, le Conseil Municipal, approuve les budgets 2018 qui s'équilibrent comme suit

BUDGETS	Fonctionnement Dépenses Recettes	Investissement Dépenses Recettes
13 - Commune 15 VOIX POUR 1 CONTRE	1 876 638,23	3 553 916,13
14 - Eau. 16 VOIX POUR	317 640,30	510 611,30
15 Salle Polyvalente 16 VOIX POUR	68 223,10	58 157,59

ADOPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

VU la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°2 conformément à l'article L153-47, du Lundi 26 Février 2018 au Mardi 27 Mars 2018, inclus ;

Monsieur le Maire-Adjoint présente les avis motivés et les observations du public enregistrés et conservés lors de la mise à disposition et tire le bilan de la mise à disposition c

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré par 15 VOIX POUR, 1 ABSTENTION, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** D'adopter la modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme

ADOPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

VU la mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°3 conformément à l'article L153-47, du Lundi 26 Février 2018 au Mardi 27 Mars 2018, inclus ;

Monsieur le Maire Adjoint présente les avis motivés et les observations du public enregistrés et conservés lors de la mise à disposition et tire le bilan de la mise à disposition

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré par 16 VOIX POUR, le Conseil Municipal:

- **DECIDE** D'adopter la modification simplifiée n°3 du plan local d'urbanisme

Fin de séance 23h

FAIT A CHATEAU GAILLARD, le 17 Avril 2018

Le Maire-Adjoint,

Michel LUCCHINI